

Midis du GFII – 18^e invité – Renaud Fabre Synthèse de la rencontre du 10 juin 2014

Rémi Bilbault a rappelé le parcours de Renaud Fabre, actuel directeur de l'information scientifique et technique (DIST) du CNRS.

En introduction, Renaud Fabre a insisté sur la complexité des prestations autour de l'information scientifique et technique, ainsi que sur les actions qui peuvent être conduites en partenariat avec le GFII et ses membres.

L'offre d'IST a été travaillée par Renaud Fabre et ses équipes à partir d'une plateforme de 32 actions, partagée avec les universités et les autres organismes de recherche. Le CNRS dispose en effet de 1024 laboratoires mixtes.

Du savoir sur l'information à l'information sur le savoir

Il existe une industrie de l'information. Il est de la responsabilité de la DIST de fournir au chercheur et aux usagers l'information scientifique dont ils ont besoin.

Le Répertoire national des compétences en est un exemple : identification des laboratoires où sont les spécialistes, ingénieurs et chercheurs, sur tous les sujets, à destination des acteurs publics ou privés. Cela concerne les articles, brevets mais aussi les conditions dans lesquelles est produite l'information scientifique.

Le CNRS a conduit une démarche efficace pour mieux partager l'IST autour de **4 plans d'action partagés (PAP)**.

1. Se documenter
2. Publier (articles, normes, codes, répertoires)
3. Analyser l'information : l'information primaire mais aussi les conditions dans lesquelles cette information est produite ; l'information à des fins de guidage de la recherche pour progresser dans ses objets (analyse des influences et collaborations – mise en relation des équipes – dynamisation des projets), mais aussi en direction des partenaires économiques et sociaux et vers le grand public.
4. Accompagner l'information scientifique et technique : définition d'un schéma directeur juridique pour les laboratoires du CNRS : ce que nous savons du droit des plateformes (comment partager l'information au mieux avec les objectifs de la recherche publique, en intégrant les contraintes commerciales).

Le CNRS s'est adjoint les services du cabinet Bensoussan pour réfléchir à ces aspects juridiques et sur les spécificités de la science.

L'infrastructure est essentielle et le travail se concentre sur les plateformes. Un des aspects traités concerne les actions en matière de partage de l'information, de sécurité sur les plateformes (lutte contre les tentatives d'aspiration ou d'intrusion).

Un autre volet concerne les actions en matière d'éthique de l'IST et la participation au débat public.

Il y a aussi une nécessité d'accompagner les chercheurs dans la transition vers le numérique. Des actions d'accompagnement seront menées pour développer une véritable épistémologie de l'IST : comment penser aujourd'hui l'information numérique pour et dans la science.

Les références sont notamment les travaux d'Elinor Ostrom (prix Nobel d'économie en 2009) et son travail sur la question des biens communs et une esquisse de l'économie des plateformes (cf. *Gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles*) et l'ouvrage de Gilles Deleuze sur le rhizome (avec Félix Guattari), premier grand texte philosophique sur l'échange pair à pair et la protection des connaissances (2^{ème} tome *Capitalisme et schizophrénie, 1980*). Texte majeur, même s'il est difficile d'accès.

Partenariat avec l'industrie de l'information

Le CNRS organisera un grand séminaire à l'automne à Meudon, les 4 et 5 novembre, autour de la question des partenariats entre industrie de l'information, édition scientifique et science ouverte.

Il faut expliciter ensemble les chaînes de valeur et les modèles économiques, définir un langage commun et travailler sur des systèmes d'alliance. La préparation sera largement partagée.

Question sur l'écosystème de l'industrie de l'information

L'écosystème des petits éditeurs pâtit des ventes des géants. Les gros packages attirent les budgets, les abonnements se réduisent avec le regroupement des laboratoires. Il y a un risque de concentration des activités éditoriales.

Réponse :

On ne doit pas laisser se développer une prolifération de solutions globales peu soucieuses des besoins précis des communautés scientifiques. Il n'est pas possible de laisser se développer une forme de « brevetabilité de l'analyse » aboutissant à la captation de résultats par le biais d'API. C'est le sens de la démarche Open process pour l'accompagnement de la science ouverte avec le développement d'API libres.

Un modèle dual ouvert est possible : open access et édition scientifique traditionnelle fonctionnent dans certaines communautés (cf. The Lancet et Biomed Central).

Il faut travailler ensemble pour que l'édition scientifique soit en phase avec les communautés de sciences, quel que soit le modèle éditorial. Le séminaire de l'automne sera sur ce sujet très important.

Par ailleurs, une maison de l'édition numérique sera créée à l'INIST pour accompagner la transition nécessaire vers le numérique.

Les PAP

A une question sur les plans d'actions partagées, Renaud Fabre indique le nom des porteurs nationaux qui peuvent être contactés pour plus d'information.

PAP 1 : SE DOCUMENTER

Porteur National : Raymond BERARD - Directeur de l'Institut de l'Information scientifique et technique, CNRS

PAP 2 : PUBLIER

Porteur National : Christoph SORGER - Directeur de l'Institut des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, CNRS

PAP 3 : ANALYSER ET VALORISER L'INFORMATION

Porteur National : Bruno DAVID - Chargé de mission écologie, évolution et biodiversité, à l'Institut Ecologie et Environnement, CNRS

PAP 4 : ACCOMPAGNER L'IST

Porteur National : Patrice BOURDELAIS – Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales, CNRS

Comment faire pour que les chercheurs déposent davantage dans HAL ?

Un plan de redémarrage de HAL est prévu autour :

- de services dédiés distinguant reprints et publications, avec des outils d'analyse ;
- de développement de services publics de valorisation des contenus (open process)

Il faut tout faire pour que l'open access ne soit pas une auberge espagnole.

La loi, à elle seule, ne suffit pas à créer les conditions.

Il faut du service, de l'open process : services définis, protégés, qui permettent à ceux qui ont fait le choix de déposer d'avoir de vrais outils.

Un chef de plateforme devra être recruté pour assister l'équipe de HAL. Serge Bauin a rédigé un rapport sur l'ensemble des conditions de développement de HAL. Ce rapport, rédigé entre le CNRS et Inria a donné lieu à 21 auditions. Il est très utile et sera diffusé prochainement.

Big data, éthique, données personnelles

Il y a une vraie "guerre" autour de la donnée.

Le JISC a défini un Data management plan. A l'AG de l'ADBU, le retard de la France en matière de data management a été souligné.

Francis André travaille sur ce sujet stratégique, comme chargé de mission.

Le CNRS accueillera RDA pour une réunion globale en 2015.

Le CNRS travaille également avec Etalab sur le sujet, pour que la science publique fasse partie du programme de mise à disposition des informations publiques. Un séminaire aura lieu début 2015.

Un Rapport du conseil d'Etat est en cours sur les plateformes numériques. Il faut avancer vite et bien dans l'ouverture des données. Il faut faire le tri entre les différents besoins d'informations publiques ; il faut mettre en œuvre des solutions accessibles à la société et à l'industrie (cf. Australie, Etats-Unis).

Le CNRS et le CERN sont en contact avec la DG Connect pour organiser un séminaire sur les comportements de plateformes et data en novembre prochain.

Quel avenir pour Refdoc

Refdoc sera maintenu. Les difficultés rencontrées dans la fourniture de données vers le privé (cf. arrêt de la cour de cassation) conduisent le CNRS à concentrer ce service vers le secteur public et le réseau des universités.

Une étude européenne a été conduite sur les services de fourniture de documents qui montre leur intérêt. Il sera étudié dans un second temps les conditions d'une diffusion plus large.

La place des plateformes dans les SHS

Les sciences humaines s'appuient inégalement sur les données: quelle place dans cette stratégie ?

L'apport des sciences humaines est fondamental et est au cœur de l'approche épistémologique.

Il est important de soutenir les publications en SHS (cf. Revues de l'INHS). Ce sont des pans de connaissance qui risquent de disparaître sans publications.

Une partie de la Mission du CNRS aux Etats-Unis était consacrée aux *humanities* : des collaborations ont été mises en place, qui ne s'interrompent pas.

Des actions qui concernent l'édition numérique seront ciblées en SHS et mathématiques.

Quels leviers que les œuvres soient disponibles en ligne ?

Renaud Fabre rappelle son action lorsqu'il était président de Paris VIII pour la diffusion numérique de l'œuvre de Deleuze.

Dans le cadre de la mission du cabinet Alain Bensoussan, le CNRS travaille sur les exceptions au droit d'auteur et le droit de l'information scientifique.

On ne peut plus assimiler le droit de l'information scientifique au droit d'auteur. Il n'y a pas de lien entre éditeur et droit de la propriété intellectuelle. L'œuvre artistique est originale mais dans les sciences cela se pose différemment avec une construction collective selon une démarche démontrable. En termes d'information, un travail est nécessaire sur le droit pour étudier la notion de captation abusive.

La plateforme doit être un lieu où les idées sont visibles par tous et réutilisables en fonction des besoins dans un cadre légal minimal (versus captation abusive).

Les pratiques internationales suivent des directions identiques.

Il ne faut plus qu'il soit possible de cacher des résultats de résultats de la recherche publique, comme cela a été le cas avec Philip Morris, concernant les résultats sur le cancer du poumon. Il faut faire une distinction entre propriété et usage de la science. Bien qu'étant propriétaire du résultat, une firme ne saurait soustraire le résultat d'une étude à la connaissance du public.

Projet ISTEK

Un projet ambition de construction des archives de la science, grâce aux crédits du grand emprunt (55 millions d'euros), pour tous les usages de la science et de la société.

Renaud Fabre a fait part de quelques inquiétudes autour de la gestion de la ressource, des questions juridiques (licences des éditeurs), sur les services (pour la recherche et l'industrie). Il faut trouver des services équivalents à ce qu'offre l'industrie de l'information, en s'appuyant sur des laboratoires publics.

Les MOOC

Sur le sujet, Renaud Fabre signale qu'il a rédigé en 2013 un rapport de l'ISCC consacré au sujet et intitulé *Identité numérique et éducation, le maître et l'élève à l'heure numérique*.

Documentation diffusée aux participants par voie électronique

Mieux partager les connaissances – Document de stratégie de la DIST

Actes du colloque sur l'innovation avec MESR à Meudon (mars 2014)

Rapport de la mission DIST aux Etats-Unis (24 mars-4 avril 2014)

Lettre CORIST n°2 mai 2014